CONVOI,

SERVICE ET ENTERREMENT,

De très-hauts, très-puissants Seignenrs FOULON, *Président, & BERTHIER DE SAUVIGNY, Intendant de Paris, morts subitement en place de Grève, & enterrés à ..... leur paroisse.*

1789.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

CONVOI,

SERVICE ET ENTERREMENT,

De très-hauts, très-puissants Seigneurs FOULON, *Président, &* BERTHIER DE SAUVIGNY, *Intendant de Paris, morts subitement en place de Grève, & enterrés à . . . . . leur paroisse.*

O vous, traîtres à la patrie, tremblez; &, qui que vous soyez, vous subirez le châtiment que votre tyrannie barbare aura pu vous mériter.

Foulon, président au parlement, & beau-pere de Berthier, accusé depuis long-temps de faire commerce des bleds, a enfin été arrêté à Viry, village à quatre lieues de Paris, près Sainte-Genevieve-des-Bois, où Berthier avoit un superbe château, acheté aux dépens de la misere des peuples de la capitale, & des infortunés détenus

à Saint-Denis, & tant d'autres. Amené, comme vous pouvez bien préſumer, fortement eſcorté à l'hôtel-de-Ville ; là on lui a reproché ſes torts, qui ſont ſûrement en très-grand nombre ; enfin, pendant que le bureau de la ville prononçoit, & que ce cher Foulon ſe débattoit comme un diable pour n'être point fautif, le public, qui ne récuſe point ſes jugemens, ni les actes émanés de l'unanimité, demandant à grands cris Foulon ! Foulon ! s'eſt tout-à-coup précipité dans l'hôtel-de-ville, & vous a enlevé cet honnête Foulon de deſſus le fauteuil ſur lequel il étoit modeſtement aſſis.

Delà on vous l'a non conduit, mais porté à cette utile potence de fer qui ſervoit à porter la lanterne, qui maintenant a bien un autre emploi. Arrivé à cette fatale potence, on a paſſé la corde au noble cou de M. Foulon, & malgré toutes les petites façons qu'il a pu faire, & les vaines réſiſtances qu'il y mit, ſoudain on l'enleva, mais, par un accident imprévu,

la corde tout-à-coup caſſa. ce qui eſt cauſe qu'il ne fut que très-peu enlevé de terre ; enfin notre homme retomba.

Mais néanmoins nos exécuteurs, qui ne perdent pas facilement la carte, raccommoderent la corde, & renleverent de nouveau notre homme ; étant ſuſpendu, il gigotoit comme un diable dans un bénitier.

Ainſi élevé il reçut certaines marques de reſpect que peut mériter un homme qui a ſuſcité la retraite de M. Necker, notre pere, notre ſauveur, pour avoir ſa place, où il ſe flattoit de faire venir le pain à vingt ſols, & même plus encore, nous faire manger de l'herbe. Il eſt malheureux qu'un auſſi beau plan d'adminiſtration n'ait pas réuſſi. Pour achever de peindre; après la ſuſpenſion, on lui a coupé la tête, qu'on a tout de ſuite portée au-devant de ſon digne beau-fils, qui l'a reçue, dit-on, avec honneur, & l'a même baiſée en riant.

Pendant que la tête voyageoit, & que

l'intendant arrivoit à la ville, le corps de Foulon a été ouvert ; on lui a coupé les parties, arraché le cœur & les entrailles ; puis on l'a ainſi traîné dans le ruiſſeau, dans la place de Grevé & dans différens quartiers de la ville.

Eſt enſuite arrivé M. Berthier de Sauvigny, accompagné d'un de nos électeurs ; ils étoient en cabriolet, & ſuivis d'une garde nombreuſe de la garde bourgeoiſe & autres, qui étoient partis pour l'aller chercher à Compiegne.

On a remarqué que ce vénérable intendant avoit un air riant ; comme il ne devoit pas être étonné du ſort que ſon beaupere & lui avoient mérité, & à quoi il ſe réſignoit, mais plutôt à quoi ne s'attendoit pas un intendant de Paris. L'hiſtoire ne nous offre que peu d'exemples de ſemblables juſticiés.

Monté à l'hôtel-de-ville, ſon procès fut bientôt inſtruit ; il étoit fait d'avance. Là, il ſe trouva mal, offrit quelques millions pour avoir ſa grace, à l'effet de reſtituer

une petite partie de ce qu'il a volé pendant ſa vie. Cette offre fut vaine. Il demanda enſuite une limonade, qu'on lui donna, & qu'il prit ; le tout a été très-ponctuel, & jamais juſtice n'a été mieux rendue, & ſur-tout à ſi peu de frais.

Conduit à la potence de la lanterne, après avoir reçu dans la breve courſe une quantité de bourrades & de vexations, on l'accrocha, maniere de parler ; on le pendit. A ſon beau-pere la corde avoit caſſé ; au cher gendre ce fut la poulie.

Mais, pour ne pas perdre de temps, on l'étrangla ; puis, comme à l'ex-adminiſtrateur, on lui trancha la tête d'une maniere fort reſpectueuſe ; on lui arracha le cœur & les entrailles, la tête alla promener d'un côté & le corps d'un autre ; c'eſt la premiere fois que ces deux intimes parties s'étoient ſéparées l'une de l'autre.

Le corps a été, comme le premier, traîné avec acclamation dans les ruiſſeaux & dans les tas de boue des rues & des marchés.

En voyant ces dégoûtans reſtes, je me

disois : Qui croiroit que ces corps, maintenant horribles, ont été tant de fois baignés, étuvés, embaumés, parés, fêtés, & que ce qui révolte la nature a si souvent prononcé des actes d'autorité, tant humilié d'honnêtes gens, & fait souffrir un si grand nombre de malheureux. Quelle leçon pour les gens en place ! combien les fourbes doivent frémir ! c'est en vain qu'ils chercheront à prendre la fuite ; la justice divine ne permet pas qu'ils puissent échapper..... Tremblez, traîtres, tremblez !..... & que vos exemples empêchent ceux qui ne le sont pas de le devenir. Ainsi soit-il.

Quai des Augustins, No. 41.